

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/I-03

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2012

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2012 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement lors de sa séance du 12 juin dernier.

En préambule, je souhaite vous dresser l'état d'avancement des opérations du programme de requalification et de développement.

I – ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Les travaux de **construction de nouveaux locaux de restauration, cuisine et foyer** (tranche 3), adoptés à l'occasion de la session fiscale de 2010, ont démarré en mars 2011 et ont été réceptionnés le 30 mai dernier, pour l'accueil des premiers groupes en classes de découverte le 4 juin.

Cette 3^{ème} tranche de travaux vient compléter la réhabilitation des hébergements et confère à la Base une unité architecturale de grande qualité, mais aussi et surtout, des conditions optimales d'accueil de groupes.

Il restera donc à réhabiliter le dernier bâtiment, dédié à l'accueil, l'administration, l'équipe d'animation et l'équipe technique. La faisabilité technique et l'incidence financière vous seront présentées à l'occasion de notre prochaine session.

S'agissant de la tranche 3, venant d'être réceptionnée, le montant global de l'opération, tel qu'il ressort des marchés de travaux et avenants, frais et honoraires divers compris, s'élève à 2 299 908 € TTC.

Le financement de l'opération est assuré en majeure partie par emprunt, mais également par les subventions sollicitées, auprès de l'Union Européenne au titre du FEADER et de la Région. Ces aides financières ont été validées par le Comité Régional de Programmation du FEADER, réuni le 19 mars dernier, à hauteur de :

- Conseil Régional 100 000 €
- FEADER 100 000 €

Concernant le camping, les travaux d'entretien et d'amélioration se sont poursuivis au 1^{er} semestre par l'habillage extérieur des bâtiments accueil et sanitaires, ainsi que la remise à niveau des lavabos et éviers ; dès l'automne, cette rénovation s'achèvera avec la réhabilitation intérieure des sanitaires, mais aussi la perspective d'aménagement d'une aire de camping-cars, qui sera soumise à votre approbation.

II – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **450 403,39 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Compte 001</u> - Résultat d'investissement.....	300 813,67 €
<u>Compte 16</u> - Emprunts et dettes assimilés.....	4 732,00 €
<u>Compte 20</u> - Immobilisations incorporelles.....	1 500,00 €
<u>Compte 21</u> - Immobilisations corporelles.....	16 179,00 €
<u>Compte 23</u> - Immobilisations en cours.....	79 072,00 €
<u>Compte 020</u> - Dépenses imprévues.....	7 294,00 €
	<hr/>
	409 590,67 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Compte 60 - Achats.....	490,00 €
Compte 61 - Autres charges externes.....	147,00 €
	<hr/>
	637,00 €
Chapitre 65 - Pertes sur créances irrécouvrables.....	500,00 €
Chapitre 66 - Charges financières.....	32 715,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles.....	1 400,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues.....	5 560,72 €
	<hr/>
Total des dépenses de fonctionnement.....	40 812,72 €

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES..... 450 403,39 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	28 813,67 €
Compte 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	30 000,00 €
Compte 23 - Immobilisations en cours.....	2 957,00 €
Restes à réaliser Chapitre 13 - Subventions.....	155 000,00 €
Restes à réaliser Chapitre 16 - Emprunts.....	117 000,00 €
	<hr/>
Total des dépenses d'investissement.....	333 770,67 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations.....	111 072,00 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	5 560,72 €
	<hr/>
	116 632,72 €

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES..... 450 403,39 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur le projet de décision modificative n° 1 de la Base de Plein air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2012, tel qu'il vient de vous être présenté et autoriser Monsieur le Président à négocier et à réaliser la tranche d'emprunt complémentaire proposée dans cette décision modificative.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du Conseil de gestion réuni le 12 juin 2012,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte la décision modificative n° 1 de la Base de plein air et de loisirs, qui s'équilibre à 450 403,39 € ;
- Prend acte de l'état d'avancement des travaux tel que présenté ;
- Précise que la tranche 3, venant d'être réceptionnée, le montant global de l'opération, tel qu'il ressort des marchés de travaux et avenants, frais et honoraires divers compris, s'élève à 2 299 908 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser la tranche d'emprunt complémentaire proposée dans cette décision modificative.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,